

Mode d'emploi du garage sécurisé pour les vélos et deux-roues motorisés au pôle d'échanges multimodal de la gare de Noyon

1/ Obtention du badge

Pour obtenir un badge, il est nécessaire de renvoyer les documents suivants par courrier à *Service Urbanisme, Mairie de Noyon, Place Bertrand Labarre, 60400 Noyon* :

- Contrat rempli et signé
- Photocopie d'un papier d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport, permis de conduire)
- Règlement des 10 €, de préférence par chèque à l'ordre du trésor public (en espèce si pas possible par chèque, faire l'appoint).

Nous vous préviendrons dès le badge disponible. Il sera à venir chercher à votre convenance, soit à l'accueil de l'Hôtel de ville de Noyon (Place Bertrand Labarre, 60400 Noyon), soit à celui du siège de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais (Campus Inovia, Bat 9, 1435 bvd Cambronne, 60400 Noyon), pendant les horaires d'ouverture. Vous pouvez également convenir d'un rendez-vous pour venir déposer les documents et récupérer le badge en même temps. La personne à contacter est :

Marie-Annick Blanchard, service urbanisme

03.44.09.60.86 / marieannick.blanchard@paysnoyonnais.fr

2/ Présentation générale du bâtiment

Le garage sécurisé pour les vélos et les deux-roues motorisés est un bâtiment divisé en trois parties :

- La première (porte d'entrée grise, fermée à clé) est un local technique. Il n'est pas accessible aux usagers du garage.
- La deuxième (première et deuxième portes d'entrée grillagées, accessible par badge) correspond à l'espace de stationnement réservé aux vélos. Des arceaux sont disponibles pour attacher les vélos à l'aide d'un antivol, à raison de deux vélos par arceau.
- La troisième (troisième porte d'entrée grillagée, accessible par badge), correspond à l'espace de stationnement réservé aux deux-roues motorisés. Une barre permet d'y attacher les véhicules à l'aide d'un antivol.

La partie réservée aux vélos et la partie réservée aux deux-roues motorisés sont séparées par une grille. Il n'est pas possible de passer de l'un à l'autre.

3/ Entrer et sortir du bâtiment

L'entrée dans les parties stationnement se fait à l'aide d'un badge magnétique. Celui-ci se présente sous la forme d'un badge porte-clés ou d'une carte. Les deux fonctionnent de manière identique, en passant le badge devant le lecteur.

Pour sortir des espaces de stationnement, le badge n'est pas nécessaire. Il suffit de passer sa main devant un des lecteurs. Il est important pour la sécurité de son bien et de celui des autres utilisateurs du garage de vérifier en sortant que les portes sont bien fermées.